

Séance rédactionnelle et d'évaluation de la commission FMH pour la procédure de qualification des assistantes médicales

Redaktions-und Evaluations-sitzung der Aufgabenkommission FMH für das Qualifikationsverfahren MPA

Ndlr: noms usuels utilisés jusqu'à la fin 2022. Depuis 2023, ces commissions sont regroupées dans la séance du Copil de la procédure de qualification des assistantes médicales.

Buts de cette commission

Jusqu'en 2022, ces deux commissions avaient les buts suivants:

Séance rédactionnelle: les responsables des groupes de travail préparant les questions d'examen se retrouvent et mettent en commun leurs travaux. Cette commission se réunissait en début d'année afin de traiter, d'une part, la rédaction des questions d'examen, et d'autre part, les examens à venir avec les éléments à prendre en compte et les éventuelles particularités.

Séance d'évaluation: cette séance avait lieu après les examens, à la rentrée suivante. Elle avait pour but de faire un bilan des examens écoulés et de lancer l'année à venir. Des statistiques des résultats d'examen (taux de réussite, d'échec, etc.) étaient également présentés.

Désormais, ces séances ont lieu une fois par année. En 2023, la première séance aura lieu en novembre. Les groupes qui préparent les questions d'examen continuent à se réunir, mais avec l'introduction de la procédure électronique (PQe ou eQV en allemand), le travail des groupes est moins conséquent puisqu'il existe un pool de questions déjà très conséquent et des examens individualisés grâce à la version électronique.

En résumé, la procédure actuelle devrait se dérouler comme suit :

A partir de la rentrée scolaire, les groupes de travail planchent sur de nouvelles questions à créer ainsi que sur la révision des quelques questions qui ont posé problème ou qui ne sont pas claires.

En novembre, le Copil se réunit pour faire le bilan des examens écoulés, traiter les différents dossiers, et lancer la période suivante.

En décembre, et si nécessaire, le Copil se réunit (ancienne séance rédactionnelle) pour traiter les éventuels problèmes rencontrés ou éléments à régler/solutionner.

Implication de l'ARAM

Dans la nouvelle organisation: Marie-Paule Fauchère, la présidente de l'ARAM, et Désirée Lauper, secrétaire générale de l'ARAM, sont dans le Copil et représentent l'ARAM et la Romandie.

Dans l'ancienne organisation: la Romandie avait un secrétariat romand des examens qui centralisait les questions d'examen réalisées/créées par les groupes romands, puis s'occupait de la traduction des questions des groupes alémaniques.

Anne-Claude Perrette, puis Arjeta Limani étaient en charge de ce secrétariat. Elles s'occupaient également de mettre en page les examens pour les candidates romandes. Elles se rendaient aux séances rédactionnelles et d'évaluation,

accompagnées d'une représentante de l'ARAM (Doris Hervé, présidente de l'ARAM durant de longues années, puis Marie-Paule Fauchère, présidente actuelle, ainsi que Désirée Lauper, secrétaire générale).

Arjeta Limani représentait les groupes de travail romand et faisait part de l'état de l'avancée de leurs travaux, de leurs questions, etc.

Désirée Lauper représentait l'ARAM et la position officielle de l'ARAM.

Nombre de séances par an

Avant 2023, deux séances. Désormais une par année.

Les projets aboutis

Les deux projets aboutis depuis 2018 (année où l'ARAM est impliquée) : la révision et l'adaptation des questions d'examen afin qu'elles soient conformes à la nouvelle Ordonnance, ainsi que l'introduction de la procédure de qualification électronique (PQe ou eQV).

La première eQV a été effectuée en 2022 (pour les personnes ayant débuté leur apprentissage en août 2019, la nouvelle Ordonnance de formation étant entrée en vigueur en janvier 2019).

Implication de l'ARAM

Des représentants de l'ARAM étaient dans les groupes de travail de rédaction des questions.

Des représentants de l'ARAM (Marie-Paule Fauchère, Arjeta Limani, Anja Frasse, Désirée Lauper et deux externes xx et xx) ont participé à la traduction des nouvelles questions dans le nouveau programme.

Projets en cours

Actuellement, la Romandie vient de terminer sa 1^{ère} procédure de qualification électronique (PQe). La Suisse alémanique a déjà fait une 1^{ère} PQe l'an dernier.

Petit historique

La FMH avait plusieurs commissions qui organisaient ou étaient impliquées dans la procédure de qualification (PQ, QV en allemand) des assistantes médicales. Elle s'est rendue compte que les mêmes personnes étaient bien souvent engagées dans toutes ces commissions et, dans le cadre de leur réorganisation interne, a décidé de regrouper toutes ces commissions en une seule, avec une structure différente.

Depuis 2023, il n'y a donc qu'une commission, avec un comité de pilotage (Copil) et des responsables de «dicastères» (alors qu'avant il y avait plusieurs commissions, avec chacune un chef de commission et des membres).

Site internet

<https://mpa-schweiz.fmh.ch/>